




#2015 / 21

**L'AGENCE CULTURELLE
DÉPARTEMENTALE DORDOGNE-PÉRIGORD**

**PROJET ARTISTIQUE
& CULTUREL**

Préambule



Le Conseil départemental de la Dordogne a, depuis les premiers actes de la décentralisation, développé une politique publique forte en faveur de la démocratisation culturelle et dispose, pour ce faire, d'une véritable légitimité d'intervention.

L'échelon départemental est le seul niveau de collectivité doté de compétences obligatoires en matière culturelle : compétences opérationnelles avec la lecture publique et les archives départementales ; compétence organisationnelle via la mise en oeuvre des schémas d'enseignements artistiques.

De plus, le Département de la Dordogne a fait en sorte que l'exercice de ses compétences obligatoires s'accompagne d'une politique culturelle particulièrement volontariste, permettant à l'ensemble des expressions artistiques d'exister sur le territoire et notamment en milieu rural.

Cette politique constitue un facteur d'identité et un axe d'attractivité du territoire à l'échelon régional et national.

Aussi, dans le cadre législatif des lois NOTRe et MAPTAM qui refond et réorganise les compétences des collectivités territoriales, et dans le contexte de redéfinition des politiques publiques que porte le Conseil départemental de la Dordogne au regard de ces nouveaux textes, l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord élabore un nouveau projet artistique et culturel.

SOMMAIRE

#1 LA DORDOGNE, TERRITOIRE DE PROJET	1
1. Un département rural	
2. L'Agence culturelle, un outil territorial de service public	
3. Des enjeux partagés par les collectivités territoriales et l'Etat	
#2 LA STRUCTURATION D'UN TERRITOIRE CULTUREL	7
1. L'accompagnement des EPCI	
2. Le soutien au secteur culturel associatif	
>> <i>Les coréalizations</i>	
>> <i>La ressource artistique</i>	
>> <i>Le soutien technique</i>	
>> <i>L'accompagnement à la structuration administrative et juridique</i>	
3. Le maillage du territoire par le travail en réseau avec les acteurs culturels	
#3 LE SOUTIEN À LA CRÉATION D'AUJOURD'HUI	11
1. Les résidences	
>> <i>Les résidences de l'art en Dordogne</i>	
>> <i>Les expérimentations artistiques</i>	
>> <i>Les résidences de création itinérantes</i>	
2. L'accompagnement des artistes	
>> <i>L'accompagnement à la structuration</i>	
>> <i>L'accompagnement à la production</i>	
>> <i>L'accompagnement à la communication</i>	
#4 LES PROGRAMMES ARTISTIQUES ET CULTURELS EN FAVEUR DES PUBLICS	15
1. Une saison dédiée à la création contemporaine	
>> <i>L'Art est Ouvert</i>	
>> <i>SPRING !</i>	
>> <i>A nous les vacances</i>	
>> <i>Paratge</i>	
2. L'action culturelle spécifique	
>> <i>Les résidences Jeunesse(s) et Territoire(s)</i>	
>> <i>Les dispositifs spécifiques</i>	
3. Les programmes de médiation	
>> <i>La Narration territoriale</i>	
>> <i>L'Ecole du spectateur</i>	
>> <i>La médiation Spectacle Vivant</i>	
>> <i>La médiation Arts visuels</i>	
4. L'accompagnement des pratiques artistiques en amateur	
>> <i>La progression et l'ouverture esthétique des pratiques</i>	
>> <i>Le soutien aux projets collectifs</i>	
#5 L'EQUIPE & LES INSTANCES	21



**LA DORDOGNE,
TERRITOIRE
DE PROJET**

1. Un département rural

La Dordogne est un département rural qualifié par l'étalement et l'isolement géographique, mais aussi par une construction du tissu social différente de l'urbain. Sa superficie impacte les pratiques de ses habitants en termes, notamment, de déplacements et d'accès au service (espaces vécus). Ainsi, bien que son chef-lieu, Périgueux, soit une ville centrale, les habitants du Nord-Ouest du département seront plus enclins à se diriger vers Angoulême, tout comme les habitants du Sud-Est se déplacent vers Brive ou Cahors.

Elle compte, en 2013, 416 909 habitants, soit environ 7,2 % de la population totale de la Nouvelle-Aquitaine, qui s'élevait en 2012 à 5,8 millions d'habitants. D'après les données fournies par l'INSEE, il apparaît que sur les 557 communes que comptait la Dordogne en 2012, 5 ont moins de 50 habitants, une quarantaine en a moins de 100 et seulement 85 communes dépassent les 1000 habitants. La répartition de la population est inégale sur le territoire. En 2013, l'arrondissement de Périgueux compte 195 036 habitants, soit 46,8 % de la population totale de Dordogne.

La Dordogne a un accroissement naturel démographique négatif dû au vieillissement de sa population (plus de 30 % de sa population a plus de 60 ans) et cette tendance devrait se confirmer dans les 20 prochaines années ; toutefois, elle bénéficie d'un solde migratoire positif (+0,7 %) qui génère une augmentation de sa population. Il est cependant à noter que 29,1 % de la population a moins de 30 ans, dont 15,2 % a moins de 15 ans. En revanche, 25,5 % des jeunes sont au chômage, contre une moyenne nationale qui s'élève à 19,8 %.

2

La Dordogne présente une diversité culturelle et sociale ; on compte, en 2013, 20284 étrangers, soit 4,9% de la population totale. 75,3% d'entre eux proviennent de l'Union Européenne, 10,1% d'Afrique du Nord. L'immigration n'est pas un fait majoritairement urbain, 80 % de la population étrangère sont répartis sur l'ensemble des communes rurales du département, contre 20% concentrés sur quatre villes principales : Périgueux, Bergerac, Sarlat et Terrasson.

La Dordogne a une économie encore dominée par l'industrie et les actifs sont en grande majorité des employés (28.3%) ou des ouvriers (26.6%). Cependant l'activité touristique due à la richesse de son patrimoine contribue de manière importante à l'activité économique. L'agriculture occupe encore une grande place dans l'activité du département et en fait sa réputation : production de noix, de vin, de tabac ou encore de foie gras.

La Dordogne est une terre de culture. Lascaux ainsi qu'une multitude de sites éponymes en Vallée de la Vézère, les sites gallo-romains et les nombreux châteaux constituent un patrimoine remarquable. Les troubadours comme les croquants et la culture occitane, mais aussi les écrivains tels que Etienne de La Boétie, Michel de Montaigne, Elisée Reclus, Gabriel Tarde ou encore Eugène Le Roy ont contribué à fabriquer les marqueurs identitaires individuels et collectifs. Aujourd'hui encore cet héritage culturel impacte une production artistique singulière du territoire.

2. L'Agence culturelle, un outil territorial de service public

Créée en 2008, l'Agence culturelle est une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière prenant la forme d'un établissement public local à caractère administratif.

Elle poursuit sa contribution au développement d'un service public de la culture pour ses domaines de compétences, dans une approche transversale entrant en dialogue avec les autres secteurs de l'action publique. Construit pour et avec des usagers, elle a pour objectif de favoriser l'épanouissement individuel, de générer du lien social.

Le projet artistique et culturel 2018/2020 réaffirme un principe d'action territoriale : la relation partenariale.

Celle-ci repose sur des valeurs et des ambitions communes : le sens de l'intérêt général, l'interconnexion et la complémentarité. Elle construit et stimule les processus de dialogues qui facilitent le développement culturel local, renforce le maillage infra et supra-départemental. Elle permet de déterminer des territoires de projets variables adaptés à l'évolution du contexte territorial et facilitant la convergence d'objectifs et de moyens, au profit d'une politique publique locale cohérente et porteuse de sens pour l'ensemble des habitants.

L'Agence culturelle réajuste aussi dans son projet la notion de service public en modifiant la perspective d'une préoccupation prioritaire des publics et non plus seulement des artistes, des oeuvres, de leur production, de leur diffusion.

Elle réaffirme enfin, le droit des différents publics d'accéder à une pratique culturelle garante de la diversité des expressions culturelles tout autant qu'elle soutient une production artistique singulière du territoire.

Elle place ainsi son projet artistique et culturel dans un double mouvement de territorialisation et de déssectorisation des projets dans un enjeu de solidarité territoriale et humaine.



3. Des enjeux partagés par les collectivités territoriales et l'Etat

Le développement culturel du territoire

Forte de sa position intermédiaire entre, d'une part, l'Etat et les collectivités territoriales qui pilotent les politiques culturelles et, d'autre part, les réseaux professionnels et les équipes artistiques qui éprouvent les dispositifs, l'Agence culturelle apporte analyses et propositions, et constitue ainsi un outil au service de la prospective. A l'échelle de la proximité, elle active les relations multilatérales qui déterminent des territoires de projets pertinents, facilite la coexistence et articule la complémentarité entre service public de la culture et action associative.

Dans ce cadre, elle participe pleinement aux orientations de la politique départementale issues des Assises que la collectivité a organisé en octobre 2015. Ce temps de construction participatif, ouvert à tous les habitants, a permis de mesurer un besoin de synergie plus forte entre les services et outils départementaux au bénéfice des territoires et notamment ceux géographiquement les plus éloignés de l'offre culturelle, ainsi que la nécessité de poursuivre le développement culturel au profit des habitants.

Enfin, la situation géographique du département de la Dordogne au sein de la Nouvelle-Aquitaine lui confère une place stratégique dans l'élaboration d'un projet culturel multiscalair car son action est à la conjonction d'une expertise locale avec la capacité à travailler et à porter des projets interdépartementaux, régionaux voire européens.

4

La création artistique

Encadrée par la loi création, architecture et patrimoine promulguée le 8 juillet 2016, l'action de l'Agence culturelle est forte d'une expérience accumulée depuis les premiers actes de la décentralisation, qui lui a permis de développer ses compétences en matière d'expertise et d'accompagnement artistique.

Le périmètre de son intervention s'étend :

- au soutien à la production et/ou à l'accueil en résidence,
- à l'accompagnement, à la structuration des activités par le conseil administratif, juridique et technique,
- à la structuration de réseaux professionnels à l'échelle départementale pour faciliter la diffusion des oeuvres en milieu rural et garantir la diversité des expressions.

Aujourd'hui, sa capacité à réunir des acteurs inter-niveaux, inter-secteurs, ouvre de nouvelles perspectives pour le développement des projets artistiques et la consolidation des présences artistiques sur le territoire départemental.

L'action culturelle en faveur des publics

La déclaration de Fribourg de 2007 réaffirme que les droits de l'homme sont universels et que **les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'homme**, une expression et une exigence de la dignité humaine. Ils sont des **garanties d'universalité dans le respect de la diversité générale**.

L'action culturelle portée par l'Agence culturelle en direction des habitants contribue à l'épanouissement individuel et au lien social. Elle développe ou accompagne des projets prenant en compte le contexte géographique, économique, sociologique, culturel départemental et agit ainsi en direction de la jeunesse et des personnes les plus éloignées de la culture. En tant que structure publique, elle adopte notamment une politique tarifaire permettant un accès non discriminatoire aux œuvres.

La valorisation de la culture occitane

Depuis 2012, le Conseil départemental de la Dordogne entreprend de structurer sa politique en faveur de la langue et la culture occitanes. A travers un schéma de développement départemental, il articule son action avec celle du Conseil régional.

La mise en oeuvre du volet culturel du schéma a été confiée en partie à l'Agence culturelle avec l'ambition d'inscrire la culture occitane dans la contemporanéité, d'organiser la mise en réseau des opérateurs culturels, de soutenir la création artistique, d'assurer la circulation des œuvres et leur médiation.



#2

LA STRUCTURATION D'UN TERRITOIRE CULTUREL

#2 La structuration d'un territoire culturel

Dans un contexte économique qui fragilise le secteur culturel, l'enjeu de développement durable du territoire reste une priorité. Aussi, l'Agence culturelle s'emploie-t-elle à « soutenir et promouvoir la qualité et le développement des biens et services culturels, tout en cherchant à les mettre à la portée de tous et en permettant le déploiement des capacités de création de chacun » .

Extrait de l'Agenda 21 de la culture

Pour ce faire, elle soutient l'action associative et publique, elle coordonne des dynamiques culturelles qui s'inscrivent dans le respect et l'exigence artistique et valorisent la diversité linguistique afin de leur donner les moyens d'atteindre leur plénitude.

1. L'accompagnement des EPCI

Au 1^{er} janvier 2017, le département de la Dordogne compte vingt EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dont deux, constitués en communautés d'agglomération, regroupent plus de 40 % de la population.

Dans l'objectif d'accompagner ces nouveaux territoires dans leur développement, le Conseil départemental de la Dordogne mobilise et coordonne l'ingénierie produite par ses services et ses outils.

Dans le domaine culturel, le Conseil départemental propose aux EPCI un accompagnement à la définition de leur politique culturelle et un conventionnement cadre garantissant, d'une part, les interventions concertées de ses opérateurs et favorisant, d'autre part, la mise en oeuvre de services publics locaux pérennes, structurants à l'échelle de leurs territoires.

Dans ce cadre, l'Agence culturelle s'engage à accompagner la construction d'un service public articulé avec la dynamique associative locale et à générer, à terme, une autonomie de fonctionnement.

L'accompagnement se traduit par :

- Le soutien technique, artistique et administratif à l'émergence de programmes répondant à leurs enjeux prioritaires en termes d'actions et de publics,
- Le soutien à la mobilisation des dispositifs dédiés (publics spécifiques, Education Artistique et Culturelle, pratiques en amateur) afin de répondre aux attentes des usagers,
- L'accompagnement dans l'articulation ou la co-construction de projets avec le secteur associatif de leur territoire,
- L'implication dans des dynamiques partenariales pour les associer à des projets de plus grande envergure (partenariats avec les scènes labélisées, programmes arts visuels...)

2. Le soutien au secteur culturel associatif

La dynamique associative est une particularité du département de la Dordogne. Elle est fortement soutenue par la collectivité départementale à la fois financièrement et en terme de concertation, via la mise en oeuvre de nouveaux dispositifs et notamment celui du soutien aux initiatives culturelles concertées.

Ces dispositifs participent à la production d'une offre culturelle variée, qui peine cependant à se structurer, portée pour l'essentiel par des bénévoles. Aussi, l'Agence culturelle, afin d'accompagner ces initiatives, propose plusieurs services :

Les coréalizations

Parallèlement à la ressource, l'Agence culturelle apporte son soutien aux opérateurs départementaux s'engageant dans la présentation de répertoires contemporains. Afin de limiter la prise de risque financière, elle met en œuvre des coréalizations tripartites (structures labélisées départementales, régionales et nationales / acteurs du territoire / Agence culturelle) et élabore des programmes de médiation concertés et adaptés.

La ressource artistique

L'Agence culturelle constitue une ressource pour les acteurs culturels en recherche de formes artistiques techniquement légères et peu coûteuses. Elle les guide dans le choix artistique et les accompagne dans l'organisation de leurs manifestations en prenant en charge la contractualisation avec les artistes, la réalisation de contrats de travail pour l'embauche d'intermittents, la déclaration des droits d'auteur. Elle relaie l'information à l'échelle départementale via son site internet et les réseaux sociaux.

Le soutien technique

L'Agence culturelle met ses compétences techniques au service des acteurs culturels associatifs ou publics du département :

- Elle répond, dans la limite de la disponibilité du matériel et de l'équipe technique, aux demandes de prêt ou d'intervention de techniciens (associations, communes, institutions, etc.) pour l'organisation de leurs manifestations,
- Elle accompagne techniquement la diffusion des œuvres dont l'accueil se fait en coréalisation,
- Elle propose un conseil aux collectivités pour la création et l'aménagement de salles de spectacles.

L'accompagnement à la structuration administrative et juridique

Le rôle de conseil et d'accompagnement prend la forme de rendez-vous individuels, de temps d'information. Ils ont pour objectif d'apporter aux associations des informations sur le fonctionnement du secteur culturel et des institutions culturelles, des éclairages juridiques indispensables à la structuration d'un projet.

L'Agence culturelle s'appuie sur des partenariats qui permettent de prolonger et de diversifier ses compétences :

- Avec PAJDA (Plateforme d'Accompagnement Juridique des acteurs culturels), elle renforce son activité de conseil par une permanence juridique gratuite une fois par trimestre.
- Avec le réseau MAIA (Mission d'Accueil et d'Information des Associations) regroupant l'Agence culturelle, la Ligue de l'Enseignement, Les Francas, PSL24, CDOS, DDCSPP, qui propose un programme commun de journées d'information et de formations à destination des dirigeants et bénévoles associatifs. Ce réseau est coordonné par le Délégué départemental à la vie associative (DDVA) qui oeuvre au sein de la Direction départementale de la cohésion sociale de la Dordogne (DDCS). Cette mutualisation des compétences permet une offre d'information et de formation gratuite et décentralisée.
- Avec l'IDDAC (Agence culturelle de Gironde), elle permet aux artistes et aux acteurs culturels de la Dordogne d'accéder à un programme de formations.

3. Le maillage du territoire par le travail en réseau avec les acteurs culturels

L'Agence culturelle accompagne la circulation des oeuvres en milieu rural en s'appuyant sur des opérateurs culturels avec qui elle partage la mise en oeuvre de sa stratégie et développe les compétences professionnelles. L'engagement mutuel des partenaires est fondé sur la complémentarité des compétences et sur la capacité des individus à travailler ensemble, à échanger leurs connaissances, leurs pratiques.

Ces structures se sont associées « pour faire réseau » en raison de leurs caractéristiques communes :

- Elles gèrent un lieu dédié à la programmation dans le cadre d'une convention avec une collectivité (commune ou EPCI),
- Elles disposent d'une petite équipe professionnelle et/ou bénévole et de compétences en matière de programmation,
- Elles se reconnaissent des affinités et des méthodes de travail similaires dans la construction d'une saison culturelle ou l'organisation d'expositions,
- Elles s'impliquent ou souhaitent s'impliquer dans les réseaux professionnels, le soutien à la création.

Constituant le socle du maillage du territoire départemental, elles permettent d'accéder à des équipements diversifiés : deux salles avec une grande capacité d'accueil (plateau et jauge) à Bergerac et Sarlat, deux salles plus petites à Terrasson et Nantheuil, une salle culturelle polyvalente (cinéma) à Eymet, quatre espaces d'expositions pour les arts visuels.

10

Ces acteurs culturels du territoire collaborent avec l'Agence culturelle sur :

- La diversité et l'exigence des contenus artistiques dans le cadre de programmes départementaux,
- l'action culturelle, le développement des publics et de la pratique en amateur,
- l'accompagnement des artistes départementaux et régionaux dans le cadre de dispositifs de soutien à la création,
- le développement de leur projet, leur ancrage territorial.

Parallèlement, l'Agence culturelle collabore avec les scènes labellisées du département :

- Avec le Pôle National des Arts du Cirque de Boulazac, l'Agence culturelle coréalise des projets circassiens sur un principe d'alternance, entre la décentralisation d'une petite forme et le soutien d'un projet événementiel à Boulazac,
- Avec l'Odyssée de Périgueux scène conventionnée Arts du geste, le partenariat porte sur une action commune en direction du jeune public du milieu rural,
- Avec la SMAC, le partenariat porte sur la décentralisation de concerts en milieu rural et l'accompagnement de groupes émergents du département.

#3

LE SOUTIEN
À LA CRÉATION
D'AUJOURD'HUI

Conformément à la Loi création, architecture et patrimoine (LCAP), l'Agence culturelle porte un projet qui présente un intérêt général pour la création artistique. Il garantit la liberté et la diversité des expressions et s'attache à favoriser une juste rémunération des créateurs. S'appuyant sur des partenariats institutionnels et des lieux de fabrique, l'Agence culturelle soutient les créateurs issus du spectacle vivant, des musiques actuelles, de la culture occitane et des arts visuels par des aides adaptées. Qu'ils soient confirmés ou émergents, installés sur le territoire ou accueillis en compagnonnage, ces artistes sont accompagnés à des degrés divers, en fonction de leurs parcours et de leurs besoins.

1. Les résidences

Les Résidences de l'Art en Dordogne

«Les Résidences de l'Art en Dordogne» sont un dispositif de recherche consacré aux arts visuels.

Il se déploie sur le territoire dans le cadre d'un partenariat avec des structures d'accueil telles que les associations Les Rives de l'Art à Monbazillac et Zap'Art au Centre Hospitalier Vauclair à Montpon-Ménéstérol - le Pôle International de la Préhistoire aux Eyzies - le Pôle Expérimental des Métiers d'Art à Nontron - le service du Patrimoine de la ville de Sarlat.

Dans le cadre d'un séjour de recherche et de création, les artistes plasticiens sont invités à s'inspirer des réalités géographiques, économiques et culturelles locales. Ce séjour est suivi d'une restitution qui prend généralement la forme d'une exposition. La présence d'artistes sur le territoire favorise la rencontre de la population avec les œuvres à l'occasion de temps d'échanges et d'ateliers.

12

Les expérimentations artistiques

Dans un département rural où la présence artistique et l'offre culturelle ne sont pas homogènes, l'Agence culturelle doit se positionner en outil de prospective et identifier des espaces économiques, physiques et sociaux constituant un nouveau territoire de projet. Les «sociétés» qui les habitent sont porteuses d'enjeux et invitent les artistes à prendre part à leur construction, leur transformation. Ces démarches artistiques inventent une relation à l'art et interrogent la place de l'artiste dans la société contemporaine.

Les résidences de création itinérantes

En partenariat avec les centres culturels, les lieux de fabrique et les lieux labélisés du département, l'Agence culturelle coordonne un programme de **Résidences de création itinérantes**. Ce dispositif est dédié aux équipes artistiques du spectacle vivant ayant un projet de création, recherchant des partenaires pour un accueil en résidence, acceptant les principes d'itinérance en Dordogne et de rencontre avec un territoire ses ressources et ses habitants.

Son objectif est de renforcer les présences artistiques professionnelles en Dordogne en organisant la complémentarité des acteurs culturels désireux de renforcer leur engagement dans le soutien à la création conformément à la loi LCAP. Il a aussi pour ambition d'accompagner le rayonnement territorial des lieux labélisés ou conventionnés départementaux et de développer des parcours d'éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur les présences artistiques (la notion de métiers de la création).

2. L'accompagnement des artistes

L'accompagnement à la structuration

Il vise à accompagner la consolidation du projet professionnel par la réalisation d'une évaluation du niveau de structuration de l'activité (connaissance administrative et juridique du secteur d'activité) qui permet, en cas de besoin, à l'Agence culturelle de mobiliser un ensemble de ressources professionnelles. Il vient en complément de l'accompagnement d'un projet de création et donne un accès prioritaire :

- à un suivi juridique et administratif ciblé,
- à un parcours de formations co-organisé par l'Agence culturelle ou ses partenaires.

L'accompagnement à la production

Il permet d'effectuer un conseil artistique et d'apporter un soutien financier, technique à un projet émergent porté par une équipe ou un artiste non repéré(e) par les réseaux professionnels.

L'accompagnement à la diffusion

L'Agence culturelle mobilise ses réseaux de partenaires pour faire découvrir le travail produit et s'engage sur un partenariat de diffusion si les objectifs artistiques ont été atteints.

L'accompagnement à la communication

En plus des formations proposées en partenariat avec la MAIA, l'Agence culturelle peut apporter des conseils personnalisés pour la création de documents, la rédaction d'un dossier de presse, l'élaboration d'un plan de communication et d'une page facebook.





**LES PROGRAMMES
ARTISTIQUES ET
CULTURELS EN FAVEUR
DES PUBLICS**

#4 Les programmes artistiques et culturels en faveur des publics

Dans sa mission de service public et pour répondre à un enjeu d'équité d'accès aux œuvres et de diversité artistique, l'Agence culturelle doit être en phase avec la création actuelle. Son inscription dans les réseaux professionnels régionaux et nationaux passe par la mise en place de programmes ambitieux soutenant les projets artistiques qui, pour ceux qui franchiront le temps, seront reconnus demain. Aussi, l'esthétique, la transversalité des disciplines, l'expérimentation et la recherche sont autant d'éléments qui fondent la programmation dans les domaines du spectacle vivant, des musiques, des arts visuels et de la culture occitane.

Co-élaborée avec des structures labélisées régionales ou nationales et mise en œuvre avec des partenaires départementaux, la saison artistique et culturelle propose un programme d'œuvres généralement diffusées dans les métropoles qui sert de socle à des médiations en direction de publics variés et qui permet la construction d'espaces d'échanges, de rencontres favorisant un «Partage du sensible».

1. Une saison dédiée à la création contemporaine

L'ART EST OUVERT ET LES EXPOSITIONS À L'ESPACE CULTUREL FRANÇOIS MITTERRAND

16

Le programme de l'Art est ouvert et celui des expositions à l'Espace culturel F. Mitterrand ont pour objectif de promouvoir la création contemporaine dans le domaine des arts visuels et d'accompagner la mobilité et le regard des publics dans sa découverte.

S'appuyant sur un réseau de structures installées en milieu rural pour organiser la présentation des œuvres à l'échelle départementale et dans les salles d'exposition et de médiation à l'Espace culturel François Mitterrand, l'Agence culturelle nourrit son action en développant des collaborations institutionnelles et privées à l'échelle nationale. Elle se positionne à la fois sur la présentation d'expositions thématiques et monographiques qui lui permettent d'explorer et de donner à voir la vitalité créatrice de ce domaine artistique.

SPRING !

Spring ! est un rendez-vous culturel départemental dédié à la jeunesse.

Ce programme propose de vivre de nouvelles expériences, de s'ouvrir au monde de la création contemporaine, de nourrir son esprit critique. Il est à partager pendant le temps scolaire ou en famille et s'adresse largement à un public d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes.

Construit dans la diversité des expressions de la danse et de la musique, du théâtre, des arts numériques ou sonores, de la littérature et du cinéma, SPRING ! présente la création d'aujourd'hui, inattendue, prolifique par la découverte d'œuvres, la pratique et l'échange.

Dans un souci d'équité territoriale, d'itinérance des œuvres, des artistes et des parcours de médiation, l'Agence culturelle départementale mobilise de nombreux partenaires et positionne SPRING ! en complémentarité à d'autres événements dédiés à la jeunesse.

Ce programme répond à trois enjeux. Le premier est de proposer un programme d'œuvres contemporaines pour la jeunesse dans tous les domaines artistiques par une collaboration étroite avec la Bibliothèque départementale de prêt et le réseau Ciné passion en Périgord, ayant pour principes l'exigence artistique, la diversité des formes et des répertoires.

Le second est de faciliter l'accès à tous en proposant en itinérance en milieu rural des œuvres diffusées dans les grandes métropoles, en construisant des parcours de sensibilisation et de médiation pour les jeunes

spectateurs prenant en compte la famille et le cadre de vie global, facilitant la rencontre avec les œuvres et les artistes, permettant de développer un esprit critique, en veillant à l'équité territoriale par le développement des partenariats locaux avec l'ensemble des acteurs de la chaîne éducative (animateurs, éducateurs, enseignants) et les collectivités (mairies, EPCI).

Le troisième est de renforcer les compétences de l'ensemble des professionnels intervenant en faveur de la jeunesse en proposant des rencontres interprofessionnelles, des cycles de formation/action (avec des chercheurs, des artistes..).

A NOUS LES VACANCES

A l'initiative du Conseil départemental de la Dordogne et avec la participation de ses différents services (culture, jeunesse et sport), de l'Association Ciné Passion en Périgord et de l'Agence culturelle, ce programme dédié à la jeunesse pendant les vacances scolaires de février propose une offre culturelle pour les 0/16 ans, en milieu rural. Cette initiative répond aux missions du Département visant au rééquilibrage culturel entre les zones urbaines et les zones rurales et au souci de démocratiser l'offre culturelle en proposant la gratuité pour tous ces rendez-vous.

Sous forme itinérante, ce programme rayonne tous les ans dans cinq lieux du département. Le temps d'une journée, alternent ateliers de pratique dans différentes disciplines, spectacles et projections de cinéma.

S'inscrivant dans la continuité de deux programmes nationaux initiés par le Ministère de la Culture, La Belle Saison (pour l'enfance et la jeunesse) et Premières Pages (qui vise à réduire les inégalités d'accès aux livres et à la lecture), il résulte de la coopération entre les opérateurs départementaux et de leurs partenaires privilégiés sur les territoires.

PARATGE

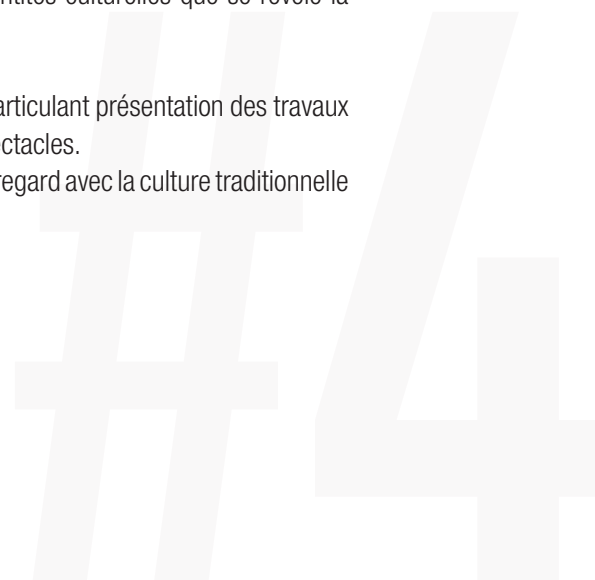
PARATGE est un programme départemental dédié à la culture occitane. Il répond à l'engagement et à la collaboration des collectivités sur la question de la culture occitane, par l'exigence artistique associée au développement des publics et des réseaux.

A travers le concept de respect de l'autre, PARATGE invite à l'ouverture vers des cultures extérieures. Il est l'occasion de rencontres et d'échanges entre natifs et nouveaux arrivants, entre générations et entre cultures différentes. Il propose des références communes, des récits sur les territoires qui mettent en jeu des mécanismes d'identification et d'appropriation.

C'est dans cette confrontation de perspectives entre individus porteurs d'identités culturelles que se révèle la force de la culture locale.

PARATGE se décline en deux programmes :

- Un programme dédié au milieu scolaire qui prend la forme d'un événement articulant présentation des travaux réalisés en ateliers dans le cadre de programmes d'EAC et découverte de spectacles.
- Un programme tout public qui propose des œuvres contemporaines mises en regard avec la culture traditionnelle occitane et ouvertes à la diversité culturelle du territoire.



2. L'action culturelle spécifique

Partant du principe qu'il n'y a pas de public spécifique mais seulement des projets spécifiques en direction des publics, l'Agence culturelle porte des dispositifs et travaille à la mise en place d'actions de longue durée afin de favoriser les échanges et les expériences.

Résidence Jeunesse(s) et Territoire(s)

S'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation

L'Agence culturelle propose un dispositif de **résidence de sensibilisation de longue durée en direction de la jeunesse**, s'appuyant sur la rencontre avec une équipe artistique et son œuvre. Cette équipe s'inscrit dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels.

Le dispositif privilégie le public adolescent et se déploie à partir d'un collège en impliquant les professionnels locaux (professionnels de la culture, de l'éducatif, du champ social, ...) en vue de renforcer le lien social.

Le dispositif propose des parcours de sensibilisation artistique et culturelle destinée à la jeunesse dans les différents temps de la vie, prenant en compte la famille et le cadre de vie global. Il permet aux jeunes de découvrir le processus de création, d'expérimenter une pratique artistique, de rencontrer au plus près l'artiste et son œuvre. Il doit renforcer l'esprit critique pour une meilleure compréhension du monde, pour découvrir ou re-découvrir son territoire, réinventer son quotidien, développer des sensibilités...

18

Les dispositifs spécifiques

L'Agence culturelle inscrit la plupart de ses interventions dans le cadre des politiques interministérielles visant à offrir à chacun une égalité d'accès à la culture. Ces dispositifs reposent sur des partenariats à l'échelle nationale, régionale et départementale et s'adressent, sous des formes diversifiées, à un public qui en est ordinairement privé.

Le dispositif **Culture et Médico-Social** favorise et encadre des projets culturels de plusieurs mois associant une équipe artistique et un établissement de soin sur le territoire départemental. Il est encadré par un comité de pilotage constitué de l'ARS, de la DRAC, du Conseil départemental (élus, services sociaux et culturel) et de l'Agence culturelle.

Dans le cadre du programme **Culture et Justice**, l'Agence culturelle et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP 24) élaborent des projets adaptés aux centres pénitentiaires mais aussi en direction du milieu ouvert. Depuis 2016, l'Agence culturelle coordonne des rencontres interprofessionnelles entre personnels pénitentiaires et acteurs culturels afin de faciliter la compréhension mutuelle des deux univers et de favoriser la mise en place d'actions.

Culture et Solidarité Jeunesse a pour objectif d'aider les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) à réaliser un projet artistique et culturel sur le thème : vos territoires (physique ou virtuel). Le comité de pilotage constitué de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la DRAC sélectionne chaque année deux établissements sur candidature. Ensuite, l'Agence culturelle co-construit avec les structures et les enfants des projets qui seront conduits avec des équipes artistiques en capacité de répondre aux différents enjeux.

Enfin, dans le cadre de projet **Culture et Education**, l'Agence crée les conditions de rencontres entre scolaires et artistes, favorise les pratiques en organisant des ateliers et donne la possibilité aux élèves d'accéder à des œuvres et des propositions professionnelles.

Soutenu par la Conférence de Financeurs de la Dordogne, **Generation Paratge : La culture par et pour les seniors**, a pour objectif de lutter contre la perte d'autonomie des seniors en développant des projets culturels renforçant le lien social. Dans ce cadre, l'Agence culturelle départementale favorise la rencontre entre les seniors et les plus jeunes autour de programmes artistiques ambitieux et ouverts à la diversité culturelle du territoire.

3. Les programmes de médiation

Les programmes de médiation visent à créer des passerelles entre public et œuvres. La médiation favorise la compréhension du monde et de la société par le prisme de l'art, de la culture matérielle et immatérielle. Elle sert de socle à l'accompagnement des publics d'aujourd'hui et de demain. Les programmes de médiation s'articulent autour de quatre axes : la Narration territoriale, l'Ecole du spectateur, la médiation Spectacle vivant et la médiation Arts visuels.

La Narration territoriale

La Narration territoriale permet à tous les publics d'appréhender le territoire de vie dans lequel ils s'inscrivent, de mieux comprendre la terminologie se rapportant aux dimensions socio-géographiques du territoire et de partager une histoire et une identité locales.

L'Ecole du spectateur

Certains groupes souhaitent approfondir la découverte de différentes esthétiques tout au long de la saison pour affûter leur esprit critique.

Cette proposition de médiation s'appuie sur la découverte des expositions présentées à l'Espace culturel François Mitterrand et de deux spectacles programmés pendant la saison. Chaque spectateur bénéficie d'une préparation préalable sous la forme d'ateliers pluridisciplinaires permettant de développer les points de vue : Un atelier art visuel peut être envisagé pour mieux aborder une pièce de théâtre ou un spectacle de danse, et vice versa.

La médiation Spectacle vivant

Afin de permettre à un large public de mieux comprendre et appréhender les spectacles proposés par l'Agence culturelle, notamment autour des esthétiques contemporaines, des ateliers de pratique sont proposés en amont du spectacle (entre deux et six ateliers par groupe, en fonction de la demande et de la spécificité des groupes). Ces ateliers peuvent se dérouler à l'Espace culturel François Mitterrand, dans les structures partenaires accueillant le spectacle ou au sein même des établissements demandeurs.

Le dispositif est complété par un bord de scène ou un temps d'échange avec le groupe après chaque spectacle.

La médiation Arts Visuels

L'Agence culturelle propose à l'Espace culturel François Mitterrand des parcours adaptés à la découverte de la création arts visuels.

- **Pour les tous petits (3-6 ans) : Apprendre à regarder**

Les classes de maternelles sont invitées à se déplacer deux fois par exposition, pour développer durablement les notions appréhendées en s'appuyant sur différentes thématiques. Chaque visite se déroule en deux temps : Une découverte ludique mobilisant le regard pour appréhender les œuvres en fonction du niveau et un atelier de pratique des notions exploitées.

- **Pour les publics spécifiques : Prendre le temps**

Les publics spécifiques sont accueillis par petits groupes (entre 4 et 12) plusieurs fois par exposition afin de faciliter la compréhension des œuvres qui les entourent, mais aussi de se familiariser avec le lieu d'exposition. A chaque visite, un temps d'observation et de rencontre avec les œuvres précède un temps d'atelier de pratique.

- **Pour le milieu carcéral : rencontre d'un lieu, d'un artiste** : Lors de chacune des expositions, la médiatrice se déplace en centre de détention ou en maison d'arrêt afin de préparer un petit groupe de détenus à sa venue

à l'Espace culturel François Mitterrand lors de leur autorisation de sortie.

La sensibilisation en amont aux thématiques exploitées dans l'exposition se fait sous la forme d'un atelier « préparatoire ».

La visite se déroule en deux temps : La découverte des œuvres par une visite commentée et un atelier pratique.

- **Pour les scolaires : rencontrer une œuvre, un artiste, une technique**

En fonction des demandes des enseignants, les élèves sont accueillis une ou deux fois par exposition. La durée est adaptée aux contraintes horaires des établissements.

Si le temps disponible est plus long, il est également possible de poursuivre avec un atelier de pratique.

- **Pour le Tout public :**

- **Les visites du samedi**

Chaque samedi ouvert à la visite, une visite commentée est proposée (sans réservation obligatoire) à horaire fixe.

- **Les ateliers en famille du samedi**

Les ateliers en famille sont proposés un samedi sur deux. L'âge minimum est de 5 ans. Ils s'articulent autour d'un temps de partage autour des œuvres et d'un atelier. Le principe est d'adapter le discours afin que chacun, petit comme grand.

4. L'accompagnement des pratiques artistiques en amateur

La pratique en amateur participe à la vitalité culturelle du département, contribue à l'épanouissement personnel et constitue un vecteur majeur de construction du lien social.

Dans le cadre de sa mission de développement culturel du territoire, l'Agence culturelle accompagne par une concertation régulière des structures encadrant ces pratiques, en intervenant sur deux volets :

La progression et l'ouverture esthétique des pratiques

L'Agence culturelle s'appuie sur sa programmation pour répondre aux attentes des praticiens en amateur qui l'interpellent pour compléter et développer leur pratique dans le cadre de stages encadrés par des professionnels. Ceux-ci sont aussi des espaces permettant la découverte de nouveaux répertoires. Ces stages ou ateliers peuvent être organisés en partenariat avec des institutions ou des structures référentes dans un domaine spécifique (conservatoires, Cefedem, salles de musiques amplifiées, relais sur le territoire, associations, centres culturels...).

Le soutien aux projets collectifs

L'Agence culturelle accompagne les initiatives collectives destinées à stimuler les rencontres et les échanges entre les pratiquants, à participer à la dynamique du secteur par la mise en réseau des principaux acteurs. Elle favorise, par un soutien logistique, les événements ou rencontres dans l'objectif de valoriser les pratiques en leur donnant un temps de visibilité, et d'encourager leur pérennisation, leur accessibilité aux publics.

#5

L'EQUIPE & LES INSTANCES

1. L'équipe

DIRECTION

Isabelle Pichelin, Directrice
Marian Mooney, Direction administrative, financière et du personnel
Pierre Ouzeau, Directeur artistique

ADMINISTRATION / GESTION

Solange Valade, Assistante de direction
Cécile Pancou, Gestion financière

COMMUNICATION / ACCUEIL

Laurence Coudenne, Chef de service
Elisabeth Bourgogne, Chargée de mission
Christine Didier-Vera, Chargée de mission
Marie-Laure Faure, Chargée de mission

TECHNIQUE

Patrick Molet, Direction
Cyril Comte, Régisseur général
Pierre Peyrout, Technicien
Vincent Simpson, Technicien TIC

PRODUCTION / ACTION CULTURELLE

Anne-Marie Gros, Direction
Mathieu Jacobs, Chargé de projet
Voula Koxarakis, Chargée de projet
Laurence Sallès-Villard, Chargée de projet
Violaine Marolleau, Chargée de projet
Mathilde Beytout, Chargée de projet

ACTION TERRITORIALE & PUBLICS

Christelle Bissoulet, Chef de service
Jean-François Gareyte, Chargé de projet
Fanny Rousseau, Chargée de projet
Andréa Negri-Martin, Chargée de projet
Anne Pouteau, chargée de projet



2. Les instances

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord est réparti en trois collèges : le collège des conseillers départementaux, le collège des personnes qualifiées et le collège des partenaires institutionnels

Collège des Conseillers Départementaux

Régine ANGLARD, Présidente Vice-Présidente chargée de la culture et de la langue occitane

Juliette NEVERS, 1ère Vice-Présidente Présidente de la Commission Jeunesse, Education, Culture et Sports du Conseil départemental

Pascal BOURDEAU, Suppléant

Bruno LAMONERIE, 2ème Vice-Président Vice-Président de la Commission Jeunesse, Education, Culture et Sports du Conseil départemental

Marie-Lise MARSAT, Suppléante

Natacha MAYAUD, 3ème Vice-Présidente désignée par l'Assemblée départementale

Thierry CIPERRE, Suppléant

Nathalie MANET-CARBONNIERE, Titulaire

Nicole GERVAISE, Suppléante

Maryline FLAQUIERE, Titulaire

Michel KARP, Suppléant

Armand ZACCARON, Titulaire

Marie-Claude VARAILLAS, Suppléante

Dominique BOUSQUET, Titulaire

Francine BOURRA, Suppléante

Collège des personnes qualifiées

Olivier BOUDY, Titulaire

Patrick PICOLLIER, Suppléant

Jean-Luc GIRAUDEL, Titulaire

Jean-Jacques DIDIER, Suppléant

Stéphane ROUDIER, Titulaire

David THEODORIDES, Titulaire

Jean-Luc SOULE, Suppléant

Collège des partenaires institutionnels

Le Directeur régional des Affaires culturelles ou son représentant

Le Président du Conseil régional Nouvelle Aquitaine ou son représentant

LE COMITE CONSULTATIF

Le comité consultatif assiste le Conseil d'administration comme instance de proposition et de débat sur les orientations de l'Agence. Ces membres sont désignés par le Conseil d'administration sur proposition de la Présidente. Il est composé de 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, répartis dans 3 groupes correspondant aux 3 secteurs d'activité de l'Agence.

Spectacle vivant

Titulaire, Frédéric DURNERIN, Directeur du Pôle national des arts du Cirque de Boulazac

Suppléante, Chantal ACHILLI, Directrice de l'Odyssee

Titulaire, Directeur/rice du centre culturel d'Agglomération Bergeracoise

Suppléante, Laurence ETCHEVERRY, Directrice du Centre culturel de Sarlat-La-Canéda

Titulaire, Jane AMBOISE, Directrice artistique du Centre culturel de Terrasson

Suppléante, Agnès GARCENOT, Directrice du CRAC St-Astier

Titulaire, Florence LAVAUD, Directrice artistique du Chantier

Théâtre

Suppléant, Maurice MONCOZET, Compagnie Syrinx

Titulaire, Guy GARCIA, Directeur Le Sans Réserve, Périgueux

Suppléant, Patrick VACHIA, Directeur Le Rocksane, Bergerac

Titulaire, Laurent LABADIE, Directeur de Pixel'oc

Suppléant, Sylvain ROUX, Association l'Insoliste

Titulaire, Sandrine PANTALEAO, Directrice de la BDP

Suppléante, Monique BURG, Conteuse

Arts Visuels

Titulaire, Jean-Jacques PAYET, Président de l'Association Athéna

Suppléante, Mathilde BACHE, Présidente de l'Association La Nouvelle Galerie

Titulaire, Annie WOLFF, Présidente de l'Association Les Rives de l'Art

Suppléant, Géraldine DA COSTA, Présidente de l'Association Zap'Art

Titulaire, Sophie ROLIN, Directrice du Pôle Expérimental des métiers d'Art de Nontron

Suppléant, Patrick PICOLLIER, Président de la Galerie l'Appart

Titulaire, Lorenzo PIOT, Artiste

Suppléante, Frédérique BRETIN, Artiste

Action culturelle/ Développement des publics/événementiel

Titulaire, Olivier BOUDY, Président du Bornat dau Périgord

Suppléant, Martial PEYROUNY, Professeur d'occitan

Titulaire, Yannick LAGRENAUDIE, Vice-Président de l'association Swing in Eulalia

Suppléant, Marc CHISSON, Président du Festival Musique en Bergeracois

Titulaire, Nathalie RENCKLY-LICHTENBERG, Médiatrice Musée d'Art et d'archéologie du Périgord (MAP)

Suppléante, Camille DE SINGLY, Critique d'art, enseignante à l'école des Beaux-Arts de Bordeaux

Titulaire, Lily DONNAT, Présidente de l'Association pour le développement du théâtre amateur en Périgord Noir (ADÉTA)

Suppléant, Christophe ROUGIER, Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F)



Espace culturel François Mitterrand
2, place Hoche - 24000 PERIGUEUX
05 53 06 40 00 - www.culturelordogne.fr